

PROCES-VERBAL DU SECRETAIRE COMMUNAL
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 19 JANVIER 2010

Sont présents : M. Ch. MICHEL, Bourgmestre en titre:
Mme F. PIGEOLET, Premier Echevin, Bourgmestre faisant fonction-
Présidente
MM. R.GILLARD, M. BASTIN, Mme A. MASSON, M. F. QUIBUS,
Mmes C. HERMAL, E. MONFILS-OPALFVENS, Echevins ;
M. Ch. AUBECQ, Mme L. VREBOS, M. J. DELSTANCHE, Mme N.
DEMORTIER, MM. A. DEMEZ, J-P. HANNON, Mme P. NEWMAN,
Mme A-M. BACCUS, MM. B. THOREAU, M. DELABY, Mme V.
MICHEL, MM. V. HOANG, R. WILLEMS, P. BRASSEUR, Mme J.
WEETS, Mmes A. HALLET, A. DULAK, M. Fr. VAESSEN, Mme S.
TOUSSAINT, M. G. STENGELE, Mmes F. VAN LIERDE, M.
VANDERKELEN, Conseillers communaux ;
Mme P. ROBERT, Secrétaire communal ff

Est excusé : M. M. NASSIRI, Conseiller communal

- - - - -

Madame Françoise PIGEOLET, Premier Echevin, Bourgmestre faisant
fonction, préside l'assemblée qu'elle ouvre, en séance publique, à dix-neuf
heures.

- - - - -

Conformément aux dispositions de l'article L1122-16 du Code de la
Démocratie Locale et de la Décentralisation, le procès-verbal de la séance
du 15 décembre 2009 a été mis à la disposition des membres du Conseil,
sept jours francs avant le jour de la séance.

COMMUNICATIONS

A. Divers

Néant.

B. Décisions de l'autorité de tutelle

1. Courrier de Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville en
date du 4 décembre 2009 par lequel est rendue pleinement exécutoire
la délibération du Conseil communal du 20 octobre 2009 concernant le marché
de services ayant pour objet l'étude du projet et la direction des travaux de
construction d'un hall culturel polyvalent.
2. Arrêté d'approbation de Madame la Gouverneure en date du 3 décembre 2009
relatif à la modification budgétaire n° 3 pour le service ordinaire et à la
modification budgétaire n° 2 pour le service extraordinaire de la zone de police

pour l'exercice 2009 lesquelles ont été approuvées par le Conseil communal en séance du 20 octobre 2009.

3. Arrêté d'approbation de Madame la Gouverneure en date du 4 décembre 2009 relatif à la délibération du Conseil communal du 29 septembre 2009 portant admission au stage de Monsieur Didier SMITS au grade de sous-lieutenant professionnel au Service d'Incendie.
4. Arrêté d'approbation de Madame la Gouverneure en date du 4 décembre 2009 relatif à la délibération du Conseil communal du 29 septembre 2009 portant nomination à titre définitif de Monsieur Philippe BECRET au grade de sous-lieutenant professionnel au Service d'Incendie.
5. Courrier de Madame la Gouverneure en date du 10 décembre 2009 par lequel sont approuvées les délibérations du Conseil communal du 20 octobre 2009 relatives à l'engagement d'inspecteurs de police et à la vacance d'un cadre administratif et logistique niveau C.
6. Arrêté du Collège provincial du 3 décembre 2009 approuvant la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2009 de la Fabrique d'église de la Paroisse de Saint Jean-Baptiste arrêté par son Conseil de Fabrique en date 29 septembre 2009 et approuvé par le Conseil communal en séance du 20 octobre 2009.
7. Arrêté du Collège provincial du 10 décembre 2009 approuvant les délibérations du Conseil communal du 20 octobre 2009 relatives aux modifications budgétaires n° 3 du service ordinaire et n° 5 du service extraordinaire pour l'exercice 2009 de la Ville de Wavre.
8. Arrêté du Collège provincial du 29 décembre 2009 approuvant la délibération du Conseil communal du 17 novembre 2009 établissant pour l'exercice 2010 une taxe sur l'enlèvement, le traitement, la mise en décharge et la gestion des immondices.
9. Arrêté du Collège provincial du 29 décembre 2009 approuvant la délibération du Conseil communal du 17 novembre 2009 adoptant le budget 2010 de la Régie de l'Electricité.
10. Courrier du Service Public de Wallonie, Département de l'aménagement et de l'Urbanisme, daté du 10 décembre 2009 relatif au plan communal d'aménagement n° 1 dit « Centre » dont l'abrogation sollicitée auprès du Gouvernement wallon et proposée en séance du Conseil communal le 16 septembre 2008 est entrée en vigueur le 18 novembre 2009.

ORDRE DU JOUR

A. SEANCE PUBLIQUE

- S.P.1. Rapport sur la politique générale et financière et sur la situation des affaires de la Ville.

Prise d'acte.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

PREND ACTE du rapport du Collège communal sur la politique générale et financière sur la situation des affaires de la commune pour l'exercice 2008-2009;

Charge ce dernier d'adresser copie du rapport à M. le Président du Conseil provincial du Brabant wallon.

S.P.2. Rapport sur la situation des affaires de la Zone de Police de Wavre.

Prise d'acte.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

PREND ACTE du rapport du Collège communal sur la Zone de Police de Wavre;

Charge ce dernier d'adresser copie du rapport à M. le Gouverneur de la province du Brabant wallon.

S.P.3. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Fabrique d'église de la paroisse des Saints Pierre et Marcellin – Budget pour l'exercice 2009 – Première demande de modifications du service ordinaire – Avis.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E,
A l'unanimité :

Article 1er. - Un avis favorable est réservé à la délibération du Conseil de fabrique de la fabrique d'église de la paroisse des Saints Pierre et Marcellin, portant demande de modifications de son budget pour l'exercice 2009.

Article 2. - Ladite délibération, accompagnée de la présente décision, sera transmise en quatre expéditions à Madame la Gouverneure de la Province de Brabant wallon.

S.P.4. Comptabilité de la Zone de Police de Wavre – Budget général pour l'exercice 2010 – Prévision des recettes et des dépenses du service ordinaire – Examen.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE à l'unanimité :

Article 1er .-Le budget du service ordinaire pour l'exercice 2010 de la Zone de police de Wavre est approuvé.

Article 2 .-Il sera affiché à la consultation du public, du 20 janvier au 29 janvier 2010.

Article 3 .-La présente délibération et le budget du service ordinaire de la Zone de police de Wavre seront transmis en 3 exemplaires à Madame la Gouverneure de la province du Brabant wallon.

Article 4 .-La présente délibération et le budget du service ordinaire de la Zone de police de Wavre seront transmis à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique.

S.P.5. Comptabilité de la Zone de Police de Wavre – Budget général pour l'exercice 2010 – Prévisions des recettes et des dépenses du service extraordinaire – Examen.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE à l'unanimité :

Article 1er .-Le budget du service extraordinaire pour l'exercice 2010 de la Zone de police de Wavre est approuvé.

Article 2 .-Il sera affiché à la consultation du public, du 20 janvier au 29 janvier 2010.

Article 3 .-La présente délibération et le budget du service extraordinaire de la Zone de police de Wavre seront transmis en 3 exemplaires à Madame la Gouverneure de la province du Brabant wallon.

Article 4.-La présente délibération et le budget du service extraordinaire de la Zone de police de Wavre seront transmis à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique.

- - - - -

S.P.6. Comptabilité communale – Budget général pour l'exercice 2010 – Prévisions des recettes et des dépenses du service ordinaire – Examen.

Adopté par vingt-deux voix pour et huit voix contre.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE par 22 voix pour et 8 voix contre :

Article 1er.- Le service ordinaire du budget général de la commune pour l'exercice 2010 est approuvé.

Art.2.- Il sera affiché à la consultation du public, du 20 janvier au 29 janvier 2010.

Art.3.- La présente délibération et le service ordinaire du budget communal seront transmis, en triple expédition, à l'approbation du Collège provincial.

Art.4 - La présente délibération et le service ordinaire du budget communal seront transmis à Monsieur le Ministre de la Région wallonne chargé de la tutelle sur les pouvoirs locaux.

- - - - -

S.P.7. Comptabilité communale – Budget général pour l'exercice 2010 – Prévisions des recettes et des dépenses du service extraordinaire – Examen.

Adopté par vingt-deux voix pour et huit voix contre.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE par 22 voix pour et 8 voix contre :

Article 1er.- Le service extraordinaire du budget général de la commune pour l'exercice 2010 est approuvé.

Art.2.- Il sera affiché à la consultation du public, du 20 janvier au 29 janvier 2010.

Art.3.- La présente délibération et le service extraordinaire du budget communal seront transmis, en triple expédition, à l'approbation du Collège provincial.

Art.4 - La présente délibération et le service extraordinaire du budget communal seront transmis à Monsieur le Ministre de la Région wallonne chargé de la tutelle sur les pouvoirs locaux.

- - - - -

S.P.8. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Centre Public d'Action Sociale de Wavre – Budget pour l'exercice 2010 – Approbation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE :
à l'unanimité,

Article 1er. : Le budget pour l'exercice 2010 du Centre Public d'Action Sociale de Wavre (service ordinaire et extraordinaire) est approuvé.

Article 2. : Ce document, accompagné de la présente décision, sera transmis, en double expédition à Madame la Gouverneure de la Province du Brabant Wallon.

Article 3. : Ce document, accompagné de la présente décision, sera transmis en simple expédition au Centre Public d'Action Sociale de Wavre.

- - - - -

S.P.9. Comptabilité de la Zone de Police de Wavre – Budget général pour l'exercice 2010 – Service extraordinaire – Décision de principe de passer certains marchés publics et choix de leur mode de passation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE à l'unanimité :

Article 1er .-de passer, en exécution du budget du service extraordinaire de l'exercice 2010 de la zone de police, les marchés du programme d'investissements tels que spécifiés sur la liste ci-annexée.

Article 2 .-Ces marchés seront passés par procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs fournisseurs.

Article 3 .-Le cahier général des charges n'est pas applicable aux marchés dont le montant estimé est égal ou inférieur à 22.000 € à l'exception des articles 10 par.2, 15,16,17,18,20,21,22,30 par.2,36 et 41.

Article 4 .-Aucun cautionnement ne sera réclamé.

Article 5 .-Les dépenses seront financées par prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire et dotation communale.

- - - - -

S.P.10. Comptabilité communale – Budget général pour l'exercice 2010 – Service extraordinaire – Décision de principe de passer certains marchés publics et choix de leur mode de passation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE à l'unanimité :

Article 1er .-de passer, en exécution du budget du service extraordinaire de l'exercice 2010, les marchés du programme d'investissements tels que spécifiés sur la liste ci-annexée.

Article 2 .-Ces marchés seront passés par procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs fournisseurs.

Article 3 .-Le cahier général des charges n'est pas applicable aux marchés dont le montant estimé est égal ou inférieur à 22.000 € à l'exception des articles 10 par.2, 15,16,17,18,20,21,22,30 par.2,36 et 41.

Article 4 .-Aucun cautionnement ne sera réclamé.

Article 5 .-Les dépenses seront financées par prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire.

- - - - -

S.P.11. Administration générale – Demande de reclassement de la Ville de Wavre.

Madame la Bourgmestre faisant fonction signale que le nombre d'habitants pour Wavre après vérification des calculs est de 37.585 au lieu des 36.183 repris dans le dossier mis à la consultation des conseillers

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

A l'unanimité;

DECIDE :

Article premier :

De demander à Monsieur le Ministre wallon des Affaires intérieures d'accorder le reclassement de la Ville de Wavre dans la catégorie des communes de 35.001 à 50.000 habitants, appelée catégorie 19, sur base des articles L1123-15, L1124-6 et L1124-7 du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Article 2 :

D'envoyer ce dossier à Monsieur le Ministre wallon des Affaires intérieures, Rue des Brigades d'Irlande 2 à 5100 Jambes.

- - - - -

S.P.12. Finances communales – Fixation par Madame la Gouverneure de la quote-part communale au service incendie à charge de la Ville de Wavre pour 2008 – Données du compte 2007 – Approbation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité;

DECIDE :

Article unique.- d'émettre un avis favorable au sujet du montant de la quote-part mise à charge de la Ville de Wavre du chef de son service d'incendie pour l'exercice 2008, telle qu'elle a été fixée par Madame la Gouverneure de la Province du Brabant Wallon, en application l'Arrêté Royal du 25 octobre 2006 susmentionné.

- - - - -

S.P.13. Finances communales – Encouragement à diverses activités sociales, culturelles et sportives – Exercice 2010 – Subsidés de 1.239,47 € et plus.

Adopté à l'unanimité.

Le groupe ECOLO souhaite que, au vu de l'actualité, la Ville de Wavre fasse un don en faveur de Haïti.

Mme MASSON propose de faire un don de 10.000€ à une association oeuvrant sur place avec un projet bien précis.

En cas d'accord du Conseil sur cette proposition, ce point sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil communal en modification budgétaire.

Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article 1er.- D'accorder les subsides aux associations suivantes conformément au tableau ci-annexé.

Article 2.- Les crédits budgétaires sont prévus au budget voté en séance de ce jour.

Article 3.- Le Collège est chargé de vérifier que les associations bénéficiant de ces subsides respectent les obligations prévues par les articles L3331-1 à L3331-9 du CDLD.

Article 4.- Tutelle - La présente décision sera transmise simultanément au Collège provincial et au Gouvernement Wallon.

Article 5.- Les subventions ne pourront être versées qu'après contrôle des comptes des dites associations.

Article	Association	Montant
520/332-02	Association des commerçants de Wavre	10.000,00 €
561/332-02	Syndicat d'Initiative de Wavre	25.000,00 €
561/332-02	S.I. de Wavre (Comité des Géants)	22.000,00 €
561/332-02	S.I. de Wavre (Festival de la BD)	12.500,00 €
561/332-02	S.I. de Wavre (Jeu de Jean & Alice)	25.000,00 €
561/332-02	S.I. de Wavre (Napoléon)	4.000,00 €
569/332-02	Asbl Gestion Centre Ville	127.000,00 €
762/332-02	Centre Culturel du BW (CCBW)	3.280,00 €
762/332-02	Cercle Culturel et Artistique de Wavre	5.500,00 €
762/332-02	Concours Foire de Wavre	1.240,00 €
762/332-02	Festival Midis-Minimes OPUS 3	12.500,00 €
762/332-02	Le Grenier des Vacances Joyeuses	5.000,00 €
762/332-02	Les Rendez-vous du Rire	25.000,00 €
762/332-02	MacaDanse	1.500,00 €
7631/332-02	Comité des Fêtes de Limal	5.000,00 €
7631/332-02	Comité des Fêtes de Wavre	10.000,00 €
764/332-02	Aïkido Wavre	1.500,00

		€
764/332-02	Basket Club Dyllois	2.750,00
		€
764/332-02	C.S. Biergeois	2.500,00
		€
764/332-02	Cercle de tennis de table de Limal	2.250,00
		€
764/332-02	Club de Badminton La Poutre	3.750,00
		€
764/332-02	Hockey Club La Raquette	10.000,00
		€
764/332-02	Inter Gembloux Wavre Judo	1.875,00
		€
764/332-02	Limal-Ottignies Smashing	2.240,00
		€
764/332-02	Royal Tennis Club La Raquette	8.500,00
		€
764/332-02	Royal Wavre Limal	5.000,00
		€
764/332-02	Sports et Jeunesse ASBL	317.675,00
		€
764/332-02	WISPA Wavre 2010	20.000,00
		€
7663/332-02	Rencontres internationales de musique en Wallonie ASBL (Master Classes)	1.240,00
		€
778/332-02	Cercle Historique & Archéologique	1.485,00
		€
7781/332-02	Cercle Historique & Archéologique (intervention TCT)	1.240,00
		€
780/332-02	TV COM Asbl	16.287,00
		€
79090/332-01	Maison de la Laïcité Asbl	6.250,00
		€
844/332-02	Carrefour J Asbl	5.000,00
		€
849/332-02	Croix Rouge de Belgique (section Wavre -secours aux démunis)	1.575,00
		€
849/332-02	Wavre Solidarité	1.240,00
		€

S.P.14. Finances communales – Encouragement à diverses activités sociales, culturelles et sportives – Exercice 2010 – Subsidés de moins de 1.239,47 €.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article 1er.- D'accorder les subsidés aux associations suivantes conformément au tableau ci-annexé.

Article 2.- Les crédits budgétaires sont prévus au budget voté en séance de ce jour.

DENOMINATION ASSOCIATION		DESTINATION	MONTANT	ARTICLE BUDGETAIRE
Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente du Brabant Wallon	ASBL	Subside à l'enseignement	50,00 €	721-332-02
Ta'Awun Coopération	ASBL	Subside à l'enseignement	250,00 €	721-332-02
Ecole "Le Grand Tour"		Subvention aux écoles pour enfants handicapés	1.230,00 €	751-332-02
Ecole "Les Moineaux II"	ASBL	Subvention aux écoles pour enfants handicapés	750,00 €	751-332-02
Entreprise de Travail Adapté "Kennedy et Amitié"		Subvention aux écoles pour enfants handicapés	750,00 €	751-332-02
Camp de vacances des Enfants de Limal	ASBL	Subvention aux groupements de jeunesse	250,00 €	761-332-02
Camps de Vacances E.C.B.W.		Subvention aux groupements de jeunesse	250,00 €	761-332-02
Centre Scolaire, Culturel et Sportif de Limal	ASBL	Subvention aux groupements de jeunesse	250,00 €	761-332-02
Les Amis de l'Ecole Communale de Limal - AECOL		Subvention aux groupements de jeunesse	250,00 €	761-332-02
Maison des Jeunes Vitamine Z	ASBL	Subvention aux groupements de jeunesse	620,00 €	761-332-02
Scoutes : 4ème Unité Scoute de Basse-Wavre		Subvention aux groupements de jeunesse	250,00 €	761-332-02
Scoutes : Unité des Scouts de Bierges		Subvention aux groupements de jeunesse	250,00 €	761-332-02
Scoutes : Unité Scoute de Limal 21 ème Six Vallées/FSC		Subvention aux groupements de jeunesse	250,00 €	761-332-02
Scoutes : Unité Scoute de Profondsart		Subvention aux groupements de jeunesse	250,00 €	761-332-02
Scoutes : Unité scoutie Saint-Michel de Wavre 1ère Si-Vallées		Subvention aux groupements de jeunesse	250,00 €	761-332-02
Scoutes : Unité St Pierre et Marcelin (Guides)		Subvention aux groupements de jeunesse	250,00 €	761-332-02
3ème âge Rencontre (Centre participatif de socio-gériatrie)	ASBL	Subvention aux organismes de loisirs	150,00 €	762-332-02
Action et Recherche Culturelles de Wavre		Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Amicale Cycliste "Les Copains"		Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Amicale des Aînées de Limal St Martin		Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Amicale des Pensionnés de Limal		Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Amicale des Pensionnés Libéraux		Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Amicale des prépensionnés Socialistes section de Wavre-Limal-Bierges		Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Amicale du Personnel du CPAS de Wavre		Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Animation du Beauchamp	ASBL	Subvention aux organismes de loisirs	250,00 €	762-332-02
Art Floral - Association Féminine M.R.		Subvention aux organismes de loisirs	250,00 €	762-332-02
AS Beauchamp (association sportive)	ASBL	Subvention aux organismes de loisirs	175,00 €	762-332-02
Association Charles Plisnier	ASBL	Subvention aux organismes de loisirs	100,00 €	762-332-02
Association des Groupements Biergeois		Subvention aux organismes de loisirs	175,00 €	762-332-02
Association Féminine du MR de Wavre - Cours d'habillement		Subvention aux organismes de loisirs	250,00 €	762-332-02

Association Féminine P.R.L. de Bierges		Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Association Féminine P.R.L. - La Détente 3ème Age		Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Association Géologique du Brabant Wallon	ASBL	Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Centro Culturo y Recreativo Espanol de Wavre		Subvention aux organismes de loisirs	175,00 €	762-332-02
Cercle des Echecs de Wavre		Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Cercle Historique de la Bataille de la Dyle		Subvention aux organismes de loisirs	335,00 €	762-332-02
Cercle Royal Horticole de Limal		Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Chorale "La Poutre"	ASBL	Subvention aux organismes de loisirs	250,00 €	762-332-02
Chorale "La Vielle"		Subvention aux organismes de loisirs	375,00 €	762-332-02
Club Georges Aerens - Amicale des Pensionnés		Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Royal Club Philatélique de Wavre		Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Coala	ASBL	Subvention aux organismes de loisirs	250,00 €	762-332-02
Comité du carillon de Wavre		Subvention aux organismes de loisirs	250,00 €	762-332-02
Confrérie du Stofé	ASBL	Subvention aux organismes de loisirs	250,00 €	762-332-02
Cursive des Arts		Subvention aux organismes de loisirs	500,00 €	762-332-02
DECLIC	ASBL	Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Femmes Prévoyantes Socialistes de Wavre		Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Fondation Maurice Carême		Subvention aux organismes de loisirs	250,00 €	762-332-02
G.T.I.B.W.		Subvention aux organismes de loisirs	50,00 €	762-332-02
Heure d'Amitié		Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Jeunes MR de Wavre		Subvention aux organismes de loisirs	100,00 €	762-332-02
La Choralina		Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
La Saltarelle de Wavre	ASBL	Subvention aux organismes de loisirs	175,00 €	762-332-02
Le Brochet de la Dyle	ASBL	Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Les Compagnons de la Dyle Romane		Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Ludothèque du Beauchamp		Subvention aux organismes de loisirs	250,00 €	762-332-02
MAKAWA - Club de Scrabble de Wavre		Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Mémorial Cycliste "Ph. VANCONINGSLOO"		Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Mosaïques		Subvention aux organismes de loisirs	500,00 €	762-332-02
Œuvres Sociales de Aide & Solidarité	ASBL	Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Parcours de ProfondsArt-Limal		Subvention aux organismes de loisirs	750,00 €	762-332-02

Photo 96		Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Présence et Action Culturelles de Wavre		Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Pyrawa		Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Randonneurs du Brabant		Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Royale Fédération Colombophile Belge	ASBL	Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Sans Collier	ASBL	Subvention aux organismes de loisirs	750,00 €	762-332-02
Société Colombophile "Local Unique" de Wavre		Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Union Chrétienne des Pensionnés de Wavre		Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Vie Féminine - Section Wavre		Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Ville Vélo Wavre - Gracq	ASBL	Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Wavre 1815 (Centre d'études historiques)		Subvention aux organismes de loisirs	125,00 €	762-332-02
Amicale des anciens combattants de Limal		Subvention aux sociétés patriotiques	250,00 €	763-332-02
Amicale des déportés réfractaires du Brabant Wallon Section Wavre		Subvention aux sociétés patriotiques	250,00 €	763-332-02
Amicale Nationale des Prisonniers Politiques & Ayants droit de Mauthausen		Subvention aux sociétés patriotiques	50,00 €	763-332-02
Association des Groupements Patriotiques de Wavre (A.G.P.W.)		Subvention aux sociétés patriotiques	250,00 €	763-332-02
Confédération Nationale des Prisonniers Politiques et Ayant Droit de Wavre et Environs		Subvention aux sociétés patriotiques	250,00 €	763-332-02
F.N.A.P.G. - Section Wavre		Subvention aux sociétés patriotiques	250,00 €	763-332-02
Fédération Nationale des Anciens Prisonniers de Guerre - Section Bierges Limal		Subvention aux sociétés patriotiques	250,00 €	763-332-02
Fédération Nationale des Combattants de Bierges		Subvention aux sociétés patriotiques	250,00 €	763-332-02
Fédération Nationale des Combattants Section Wavre		Subvention aux sociétés patriotiques	250,00 €	763-332-02
Fédération Nationale des Militaires et Invalides de Guerre - Section Wavre		Subvention aux sociétés patriotiques	250,00 €	763-332-02
FNAPG-Fonds des Barbelés	ASBL	Subvention aux sociétés patriotiques	250,00 €	763-332-02
Fraternelle de l'Armée Secrète Zone IV Secteur Sud Refuge Lynx		Subvention aux sociétés patriotiques	100,00 €	763-332-02
Institut des vétérans - Institut National des Invalides de Guerre, Anciens combattants et victimes de Guerre		Subvention aux sociétés patriotiques	100,00 €	763-332-02
Comité des 4 Sapins		Subvention aux cercles de quartier	500,00 €	7631-332-02
Comité des Fêtes de Bierges		Subvention aux cercles de quartier	1.000,00 €	7631-332-02
Les amis des 4 Chemins		Subvention aux cercles de quartier	950,00 €	7631-332-02
Les Gardiens de Ste-Reine Société Royale		Subvention aux cercles de quartier	950,00 €	7631-332-02
Orangerie 2000	ASBL	Subvention aux cercles de quartier	950,00 €	7631-332-02
Royale Société Ste-Anne de la Lorette		Subvention aux cercles de quartier	950,00 €	7631-332-02
Jeunesses Musicales du Brabant Wallon	ASBL	Subvention aux Jeunesses Musicales du Brabant Wallon	125,00 €	7632-332-02

Académie Siming (Subside Jeunes)		Subvention aux sociétés sportives	375,00 €	764-332-02
Aéro Club de Wavre ASBL	ASBL	Subvention aux sociétés sportives	250,00 €	764-332-02
Artendance		Subvention aux sociétés sportives	125,00 €	764-332-02
AS Beauchamp (Subside Jeunes)		Subvention aux sociétés sportives	200,00 €	764-332-02
Athlétic club Rixensart-Wavre (RIWA)		Subvention aux sociétés sportives	1.000,00 €	764-332-02
B.D. WAVRE (ex Mini Foot Limal)		Subvention aux sociétés sportives	100,00 €	764-332-02
Billiard Club de Wavre	ASBL	Subvention aux sociétés sportives	100,00 €	764-332-02
Brabant Wallon Yachting Club (B.W.Y.C.)	ASBL	Subvention aux sociétés sportives	100,00 €	764-332-02
Budo Club Wavre (Subside Jeunes)		Subvention aux sociétés sportives	750,00 €	764-332-02
C.S. Biergeois (ABSSA)	ASBL	Subvention aux sociétés sportives	500,00 €	764-332-02
Cercle de plongée "Les Macareux"	ASBL	Subvention aux sociétés sportives	250,00 €	764-332-02
Cercle de Tir Wavrien	ASBL	Subvention aux sociétés sportives	250,00 €	764-332-02
Cercle d'Echecs de Wavre (Subside Jeunes)		Subvention aux sociétés sportives	250,00 €	764-332-02
Danc'Nayer		Subvention aux sociétés sportives	125,00 €	764-332-02
Loisirs créatifs "La Détente"		Subvention aux sociétés sportives	125,00 €	764-332-02
Macadam Wavre Basket	ASBL	Subvention aux sociétés sportives	250,00 €	764-332-02
Mini Maca Wavre Football en Salle		Subvention aux sociétés sportives	335,00 €	764-332-02
Mini Maca Wavre Football en Salle - Section Jeunes		Subvention aux sociétés sportives	250,00 €	764-332-02
Pétanque Club Limalois		Subvention aux sociétés sportives	125,00 €	764-332-02
Pétanque "La Wavrienne"	ASBL	Subvention aux sociétés sportives	250,00 €	764-332-02
Racing Team Léopard	ASBL	Subvention aux sociétés sportives	125,00 €	764-332-02
Road Runners Wavre - Club de Marche		Subvention aux sociétés sportives	125,00 €	764-332-02
Royal Motor Union Wavrien		Subvention aux sociétés sportives	125,00 €	764-332-02
Royale Union Cycliste Wavrienne		Subvention aux sociétés sportives	250,00 €	764-332-02
Shihaishinkai		Subvention aux sociétés sportives	125,00 €	764-332-02
Soo-Bahk-Do Club de Limal		Subvention aux sociétés sportives	250,00 €	764-332-02
Soo Bank Do Wavre (Mission 2000)	ASBL	Subvention aux sociétés sportives	175,00 €	764-332-02
Soo Bank Do Wavre (Mission 2000) (Subside Jeunes)	ASBL	Subvention aux sociétés sportives	1.000,00 €	764-332-02
Sport pour Tous Wavre	ASBL	Subvention aux sociétés sportives	1.000,00 €	764-332-02
Sunday's Drivers	ASBL	Subvention aux sociétés sportives	125,00 €	764-332-02
Uchi-Deshi School Kyokushin (Karaté Wavre)		Subvention aux sociétés sportives	175,00 €	764-332-02

Volley Loisirs - La Poutre Limal		Subvention aux sociétés sportives	250,00 €	764-332-02
Bibliothèque de Bierges		Subvention aux bibliothèques publiques de la Jeunesse	250,00 €	767-332-02
Bibliothèque du Beauchamp		Subvention aux bibliothèques publiques de la Jeunesse	250,00 €	767-332-02
Bibliothèque Publique de la Jeunesse "Vacances Joyeuses"		Subvention aux bibliothèques publiques de la Jeunesse	250,00 €	767-332-02
Bibliothèque Publique Libre		Subvention aux bibliothèques publiques de la Jeunesse	250,00 €	767-332-02
Centre de réadaptation Sportive pour Cardiaques d'Ottignies	ASBL	Subvention aux œuvres d'aide aux handicapés	100,00 €	823-332-02
Club sportif "Les Funambules"		Subvention aux œuvres d'aide aux handicapés	250,00 €	823-332-02
Fédération Francophone pour la promotion de la personne handicapée section de Wavre et environs		Subvention aux œuvres d'aide aux handicapés	250,00 €	823-332-02
Fond d'Aide Sociale pour les élèves de l'Institut Charles Gheude (FASEICG)		Subvention aux œuvres d'aide aux handicapés	100,00 €	823-332-02
l'Arche - Communauté de Bierges	ASBL	Subvention aux œuvres d'aide aux handicapés	750,00 €	823-332-02
Le Pas du Jour	ASBL	Subvention aux œuvres d'aide aux handicapés	175,00 €	823-332-02
Ligue Belge de la Sclérose en plaques - Comité du Brabant Wallon	ASBL	Subvention aux œuvres d'aide aux handicapés	100,00 €	823-332-02
Ligue d'aide aux infirmes moteurs cérébraux de la communauté Française de Belgique	ASBL	Subvention aux œuvres d'aide aux handicapés	100,00 €	823-332-02
"Au Logis"	ASBL	Subventions aux œuvres d'aide familiale	650,00 €	844-332-02
Baby Halte du Beauchamp		Subventions aux œuvres d'aide familiale	125,00 €	844-332-02
Croix Jaune et Blanche du Brabant Wallon	ASBL	Subventions aux œuvres d'aide familiale	500,00 €	844-332-02
DOMUS - Soins palliatifs à domicile	ASBL	Subventions aux œuvres d'aide familiale	1.000,00 €	844-332-02
Infor Famille Brabant Wallon	ASBL	Subventions aux œuvres d'aide familiale	125,00 €	844-332-02
Ligue des Familles (Wavre-Limal-Bierges)	ASBL	Subventions aux œuvres d'aide familiale	250,00 €	844-332-02
Ligue des Familles Wavre		Subventions aux œuvres d'aide familiale	500,00 €	844-332-02
Parents désenfantés	ASBL	Subventions aux œuvres d'aide familiale	250,00 €	844-332-02
Service Entraide & Dépannage		Subventions aux œuvres d'aide familiale	125,00 €	844-332-02
Télé-Accueil Namur-Brabant Wallon	ASBL	Subventions aux œuvres d'aide familiale	150,00 €	844-332-02
Amnesty International Belgique Francophone groupe 73		Subvention aux œuvres philanthropiques à caractère social	100,00 €	849-332-02
La Ligue Braille	ASBL	Subvention aux œuvres philanthropiques à caractère social	100,00 €	849-332-02
Libre Pensée de la Dyle	ASBL	Subvention aux œuvres philanthropiques à caractère social	50,00 €	849-332-02
Ligue des Droits de l'Homme Régionale Brabant Wallon	ASBL	Subvention aux œuvres philanthropiques à caractère social	100,00 €	849-332-02
Maisons d'accueil l'Ilôt	ASBL	Subvention aux œuvres philanthropiques à caractère social	100,00 €	849-332-02
Volens Wavre (anciennement SOS/PG)	ASBL	Subvention aux œuvres philanthropiques à caractère social	250,00 €	849-332-02
Renouveau Belgo Congolais Mai 2000		Subvention Tiers Monde ONG	1.000,00 €	8491-332-02
Ingénieurs sans frontière - Projet Pueto (Tiers Monde)	ASBL	Subvention Tiers Monde ONG	620,00 €	8491-332-02

Consultation des Nourrissons de Limal Centre		Subvention aux consultations des nourrissons	250,00 €	871-332-02
Consultation des Nourrissons du Beauchamp		Subvention aux consultations des nourrissons	250,00 €	871-332-02
Consultation des Nourrissons "La Maman"		Subvention aux consultations des nourrissons	250,00 €	871-332-02
Consultation des Nourrissons "L'Enfance Heureuse"		Subvention aux consultations des nourrissons	250,00 €	871-332-02
Croix Rouge de Belgique Section Locale de Wavre	ASBL	Subvention à la Croix Rouge de Belgique section Wavre	500,00 €	8711-332-02
FARES - Fonds des Affections Respiratoires	ASBL	Subvention au Fonds des Affections respiratoires	100,00 €	8712-332-02

- - - - -

S.P.15. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2008 – Basket Club Dylois.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par le Basket Club Dylois pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2008.

- - - - -

S.P.16. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2008 – Cercle de tennis de table.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par le Cercle de tennis de table de Limal-Wavre pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2008.

- - - - -

S.P.17. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2008 – Hockey La Raquette.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par l'ASBL Hockey Club La Raquette pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2008.

S.P.18. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2008 – Inter Gembloux-Wavre.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par l'ASBL Inter Gembloux - Wavre pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2008.

S.P.19. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2008 – Royal Wavre-Limal.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par l'ASBL Royal Wavre Limal pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2008.

Mme E. MONFILS, Echevin, directement intéressée, quitte la salle du Conseil.

S.P.20. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2008 – RTC La Raquette.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par l'ASBL RTC La Raquette pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2007.

- - - - -

Mme E. MONFILS, Echevin, pénètre dans la salle et reprend place à la table du Conseil.

- - - - -

S.P.21. Travaux publics – Cimetière de Wavre – Programme « Funérailles et sépultures » du Service Public de Wallonie – Aménagement de la morgue et de l'aire d'accueil – Approbation du projet, du cahier spécial des charges et des plans régissant l'entreprise, du montant estimatif des travaux et de la dépense totale, du mode de passation et de l'avis de marché.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,
(...)

D E C I D E à l'unanimité,

Article 1er. - D'approuver le projet d'aménagement de la morgue et de l'aire d'accueil du cimetière de Wavre, le cahier spécial des charges et les plans régissant le marché, le montant estimatif des travaux s'élevant à 190.453,19 € (cent nonante mille quatre cent cinquante-trois euros et dix-neuf cents) TVA comprise ainsi que le montant estimatif de la dépense totale s'élevant à 200.000 € (deux cent mille euros) TVA comprise.

Art. 2. - Le mode de passation du marché soit l'adjudication publique ainsi que l'avis de marché sont approuvés.

Art. 3. - La dépense sera imputée à l'article n° 878/725-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2010 où une somme de 180.000,00 € est inscrite ; Une somme complémentaire de 20.000 € sera inscrite lors des prochaines modifications budgétaires.

Art. 4. - Le financement de la dépense sera couvert par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

Art. 5. - La présente délibération sera transmise au Service Public de Wallonie - DGO1 pour l'obtention des subsides.

- - - - -

S.P.22. Travaux publics – Centre Sportif de Wavre – Aménagement d'un terrain de hockey en revêtement synthétique – Approbation du projet, du cahier spécial des charges et des plans régissant l'entreprise, du montant estimatif des travaux et de la dépense totale, du mode de passation et de l'avis de marché.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : à l'unanimité,

Article 1er. - D'approuver le projet d'aménagement d'un terrain de hockey de type « mouillé » au centre sportif Justin Peeters de Wavre, le cahier spécial des charges et le plan régissant le marché, le montant estimatif des travaux qui s'élève à 590.000,00 € ainsi que le montant estimatif de la dépense totale qui s'élève à 590.000 € taxes comprises.

Art. 2. - Le mode de passation du marché soit l'adjudication publique ainsi que l'avis de marché sont approuvés.

Art. 3. - La dépense sera imputée à l'article n° 764/725-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2010.

Art. 4. - Le financement de la dépense sera couvert par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

Art. 5. - La présente délibération sera transmise au Service Public de Wallonie - DGO1 pour l'obtention des subsides.

- - - - -

S.P.23. Marchés de services – Aménagement du centre de Limal – Phase I – Parvis de l'Eglise Saint-Martin et parking – Etude du projet et direction des travaux – Approbation du cahier spécial des charges régissant l'entreprise, du montant estimatif de la dépense et du mode de passation du marché.

Adopté par vingt-six voix pour et quatre abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : Par vingt-six voix pour et quatre abstentions,

Article 1er. - D'approuver le projet de marché de services pour l'étude du projet et la direction des travaux d'aménagement du parvis de l'église Saint-Martin et d'un parking dans le centre de Limal, le cahier spécial des charges régissant ce projet ainsi que le montant estimatif de la dépense qui s'élève à 67.760,00 € (soixante-sept mille sept cent soixante euros) taxes comprises.

Art. 2. - Le mode de passation de marché à savoir la procédure négociée sans publicité est approuvé.

Art. 3. - La dépense sera imputée à l'article n° 421/731-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2010.

Art. 4. - Le financement de la dépense sera couvert par les moyens définis lors de l'élaboration du budget 2010.

- - - - -

S.P.24. Participation des seniors – Information du Collège.

Madame la Bourgmestre faisant fonction informe les membres du Conseil de ce qu'un recensement des associations de seniors potentiellement concernés a été réalisé et que des rencontres avec le Collège communal sont programmées pour le courant du mois de février. Des propositions seront faites pour le Conseil de février.

- - - - -

La séance publique est levée à vingt-et-une heures trente-cinq minutes et le Conseil communal se constitue à huis clos à vingt-et-une heures trente-sept minutes.

- - - - -

B. HUIS CLOS

(...)

- - - - -

La séance s'étant déroulée sans réclamation, le procès-verbal de la séance du quinze décembre 2009 est définitivement adopté.

- - - - -

La séance est levée à vingt-et-une heures quarante-cinq minutes.

- - - - -

Ainsi délibéré à Wavre, le dix-neuf janvier deux mil dix.

Le Secrétaire communal ff,

Le Premier Echevin,
Bourgmestre faisant fonction – Présidente

Patricia ROBERT

Françoise PIGEOLET